

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffeDéposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERSRés
et
Mor
be***12157411*****11 SEP. 2012**

Le Greffier

Greffé

Le Greffier délégué

Monique COUTELIER

Dénomination(en entier) : **Ad Eternam Vivere**

Forme juridique : société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Siège : rue de la Sauvenière 47 à 4900 Spa

N° d'entreprise : 480 223 640

Objet de l'acte : Démission de l'administrateur délégué ; mesures transitoires

En date du 30 juin 2012, l'assemblée générale extraordinaire s'est régulièrement tenue au siège social. Le quorum légal étant atteint, la séance a été ouverte.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des membres présents.

1. Acte a été pris de la démission de Madame Sandrine Peeters du poste d'administrateur-délégué et de gérante de la friterie "la p'tite fringale" sise rue de la Sauvenière 47 à 4900 Spa

2. Madame Sandrine Peeters ayant reconnu des anomalies dans sa gestion journalière sous forme de frais excessifs non justifiés, son manque de loyauté par rapport aux autres associés, ses diffamations répétées et un comportement pour le moins dommageable pour la survie de la société en ce sens qu'après avoir marqué son accord de continuer à gérer la société et la friterie lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2012, elle a décidé unilatéralement de stopper ses activités dès le lendemain, le 12 juin 2012, et envoyé une lettre de démission. S'étant engagée à dédommager partiellement la société à caractère social dans une convention sous seing privé signée entre parties lors de cette assemblée extraordinaire de ce 30 juin 2012, l'assemblée a accepté de ne pas déposer plainte à condition que les clauses de la dite convention soient toutes respectées.

Au vu de la gravité des faits relevés, aucune décharge n'a été donnée pour sa gestion.

3. Au vu des aveux fait par madame Peeters Sandrine, décharge a été donnée aux deux autres administrateurs pour la gestion de l'année 2011

3. Les deux autres administrateurs ont été chargés de proposer dès que possible des solutions pour les activités de la société. Ils ont en outre été chargés de la gestion journalière de manière transitoire, le temps de nommer un troisième administrateur et de lui donner délégation de gestion

Déposé en même temps que les procès verbaux des assemblées générales ordinaire du 11 juin 2012 et extraordinaire du 30 juin 2012.

Peeters Henri, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2012 - Annexes du Moniteur belge